

**PV DE LA SEANCE PLENIERE DU CONSEIL GENERAL DU MARDI 17.12.2013 A 19H00 A LA SALLE  
POLYVALENTE DE FULLY**

Ouverture de la séance par **Michel Dorsaz**, président du Conseil général, qui salue toutes les personnes présentes, ainsi que le public et la presse, en leur souhaitant une bonne séance. L'assemblée observe une minute de silence pour présenter une pensée aux personnes dans la douleur en particulier à :  
Didier Liard, chef du service technique de la commune, pour le décès de son beau-père,  
Stéphane Bessero, conseiller communal, pour le décès de sa belle-mère,  
Nicolas Maret, conseiller général, pour le décès de son papa.

Tous nos vœux de bonheur vont à :  
Flavien Bender et son épouse, en voyage de noces.  
Aux heureux nouveaux, ou à nouveau, papas : Claude-Alain Granges, Frédéric Boson, Frédéric Leresche et Florentin Carron.

La séance se poursuit par la lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance – Contrôle des présences.
2. P.V. de la séance plénière du mardi 18 juin 2013.
3. Budgets 2014 – Municipalité – Services Industriels.
4. Prorogation de crédit :  
Compte d'investissement NO 830.509.02 Numérisation des entrées de Fully.
5. FMdF SA : Avenant à la concession.
6. Contrat de confiance : achat d'un terrain, parcelle NO 2299, plan 11, propriété de l'hoirie Robert Tornay.
7. Motion NO 20 : « Règlement communal d'organisation ».
8. Postulats
  - a. NO 66 : « Soutenons les transports en bus... »
  - b. NO 67 : « Pour une liaison sécurisée Fully-Gare de Fully/Charrat »
  - c. NO 68 : « Pour une lutte efficace contre les plantes invasives »
  - d. NO 69 : « Pour un développement contrôlé et harmonieux des zones commerciales/artisanales de Fully »
9. Rapport des commissions permanentes du CG.
10. Divers.

Une proposition de changement est faite pour le point 8 d. Au nom de la commission DETA, Vincent Günther demande que la présentation de ce postulat vienne après le point 9, le rapport de la commission apportant des éclairages sur le postulat.

**C'est à l'unanimité que l'ordre du jour, avec la modification indiquée ci-dessus, est accepté.**

## **1. Ouverture de la séance –Contrôle des présences**

Excusés : Flavien Bender Thomas Seydoux

Jeanne-Andrée Volken, secrétaire du Conseil général, fait circuler la liste des présences.

## **2. PV de la séance plénière du mardi 17 décembre 18 juin 2013**

Deux modifications sont réclamées par le MISE :

**En page 8**, concernant le postulat 65 « Pour des panneaux d'affichage publics ».

Au lieu de "Le groupe Mise demande aux autorités communales la mise en place de panneaux d'affichage permanents au sein de la commune", la rédaction correcte est "Le groupe MISE demande aux autorités communales la mise en place de panneaux d'affichage *temporaires durant les élections et permanents pour les sociétés*".

**En page 2**, au point 3, 2<sup>e</sup> paragraphe, il est écrit que la Cogest désire constituer une sous-commission formée de quelques membres volontaires de la Cogest. En réalité, c'est une proposition faite à titre personnel par Flavien Bender, président de la Cogest.

**Michel Dorsaz**, président du Conseil général, profite de cette remarque pour nous informer que, en date du 25 octobre 2013, le Conseil communal, par son président Edouard Fellay, a répondu négativement à Flavien Bender au sujet de sa demande de création d'une sous-commission de la Cogest pour le suivi de certains dossiers importants. Ce refus est nuancé par la phrase suivante : Il (le Conseil communal) est d'avis cependant de donner, lors des séances avec la Cogest, une information précise sur l'état de l'avancement des dossiers importants dans le cadre des budgets et des comptes.

**Le PV, avec ces deux modifications, est accepté à l'unanimité.**

## **3. Budgets 2014 – Municipalité – Services Industriels**

La parole est donnée à **Vincent Maret**, rapporteur de la Cogest, qui nous communique que le budget est équilibré et que la marge d'autofinancement des comptes consolidés de la Municipalité et des SI est supérieure à 100%. Il soulève le manque de vision à long terme et de ligne directrice de l'Exécutif. La Cogest regrette aussi l'inflation constante des coûts entre la conception des projets (cantine-vestiaires, dépôt polyvalent à Charnot...) et leur réalisation.

La Cogest soutient la motion déposée par le Bureau du Conseil général concernant le vote rubrique par rubrique du budget.

**Vincent Maret** demande d'accepter les budgets de la Municipalité et des SI, tout comme l'a fait la Cogest par 5 voix contre 3.

La parole est donnée aux différents groupes.

**David Diamantini, pour le groupe PDC,** partage les mêmes regrets que la Cogest, tout en rappelant que la problématique de vision à long terme et de lignes directrices a été déjà soulevée lors du précédent plenum.

Le groupe PDC propose d'accepter le budget 2014.

**Jean-Luc Maechler, pour le groupe PLR,** veut une commune aux frais de fonctionnement stabilisés, une commune disposant d'infrastructures à la pointe, une commune qui prenne soin de ses habitants, une commune à la fiscalité heureuse, bref une commune dans laquelle il fait bon vivre. Mais lorsqu'on lit le rapport de la Cogest, c'est un peu le contraire qu'on y découvre. Il faudrait œuvrer avec une planification, une ligne directrice, un échéancier, trouver d'autres manières d'exécuter les choses, conclure des alliances avec d'autres pour partager les coûts, optimiser l'investissement...

C'est au Conseil communal de décider de changer la donne, de s'asseoir non pas devant, mais avec. Les rôles des deux conseils ne sont pas les mêmes, c'est sûr, mais nous vivons tous dans cette commune et les objectifs doivent être partagés. Seulement, pris dans le flot du fonctionnement, il est difficile de prendre du recul, il est difficile de sortir de la tyrannie du quotidien et de réaliser des rêves. Mais ensemble, cela peut devenir possible.

Le PLR propose d'accepter le budget 2014, comme les précédents, sans enthousiasme. Mais l'accepter en disant qu'il faut que cela change !

**Célestin Tamarcaz, pour le groupe MISE,** salue et encourage la poursuite, malgré un budget serré, des investissements dans le développement des installations photovoltaïques. Il rappelle que Fully est labélisée « cité de l'énergie » et qu'avec « Mon KW solaire », chaque citoyen a la possibilité de financer des parties d'installations photovoltaïques communales et de déduire de sa facture d'électricité l'énergie produite pour 20 ans.

Le MISE se rallie aux deux groupes précédents sur la proposition d'accepter le budget 2014.

**Géraldine Granges Cuenot, pour le groupe UDC,** soulève quelques points qui ont une grande importance aux yeux du groupe même si, aux niveaux mathématique et comptable, ces budgets sont corrects.

1. Le chantier d'envergure du réaménagement de la rue centrale de Vers-l'Eglise : aucun crédit d'engagement n'a été voté. Le projet est simplement noyé dans les différents budgets ordinaires de la Municipalité et des SI.
2. Le budget de fonctionnement est en constante augmentation.
3. La seule coupe budgétaire consentie touchait le transport scolaire en envisageant une suppression de prestations. Afin de les maintenir, une augmentation des recettes a été budgétée. Si le groupe comprend la démarche et croit savoir que cette augmentation provient d'une recette extraordinaire sur un héritage, il tient à relever que cette démarche dénote hélas une absence de faculté à poser de véritables priorités politiques.
4. Le budget contient toujours plusieurs postes qui n'ont aucun effet concret, sauf un effet d'image, tels que :  
Les investissements pour la pose de panneaux solaires (Fr. 120'000.-) avec un rendement financier prévu quasi nul.

L'achat de certificats électriques, pour un montant d'environ Fr 60'000.-, servant à se donner bonne conscience mais n'améliorant en rien le service fourni à la population.

Le subventionnement à un musée privé pour un montant de Fr 30'000.-. On se peut se demander s'il appartient vraiment à la collectivité de subventionner de telles initiatives.

5. L'aménagement du centre du village (Fr 580'000.-) pour la première étape. Il y a pour le groupe UDC un souci de priorisation des investissements, car Fully a encore un effort important à faire pour finaliser la rénovation de ses bâtiments communaux et scolaires, dont la construction du CO Fully-Saxon avec la possibilité d'un dépassement des budgets.

Tous ces facteurs font dire au groupe UDC que ce n'est pas le moment le plus approprié pour démarrer la rénovation complète du centre du village.

Les nouvelles recettes de l'impôt sur les droits de mutation, plus de Fr 400'000.-, ne sont pas affectées à la réduction de la dette comme demandé par l'UDC et la Cogest lors de l'acceptation de ce nouvel impôt.

Et de conclure, que le budget ne respecte pas les demandes de l'UDC et de la Cogest concernant la transparence des investissements via les crédits d'engagement.

Le groupe ne voit dans ce budget ni priorités politiques ni vision à long terme.

Pour ces raisons, et non dans un esprit de défiance, les élus du groupe UDC ont décidé de refuser le budget 2014.

**Michel Dorsaz**, président du Conseil général, donne la parole à la Municipalité.

**Edouard Fellay**, président de la Municipalité, salue toutes les personnes présentes.

Il donne réponse à diverses interventions :

Concernant le budget qui, au regard de tous les partis, est équilibré, il prend acte des réflexions amenées par la Cogest (manque de vision à long terme et de ligne directrice de l'exécutif, ainsi que l'inflation constante sur les projets).

Synergie avec des partenariats extérieurs pour de grands projets : cette idée est d'actualité au sein du Conseil communal (exemple, CO Fully-Saxon).

Bien vivre à Fully : L'augmentation constante de la population venant vivre dans notre commune témoigne de son attractivité. Edouard Fellay pense que la diversité de notre tourisme, qui se veut doux, le climat ou encore la proximité avec les villes (Martigny-Sion-Monthey) amènent les gens de l'extérieur à s'installer à Fully.

Réaménagement du centre de Vers-l'Eglise : C'est une réelle vision politique du Conseil communal de faire un centre convivial, agréable, où il fait bon vivre.

Nouveau CO : La part de Fully au montant de la vente des CO de Leytron et Ste-Jeanne-Antide sera versée dans la caisse communale.

**Grégory Carron**, vice-président de la municipalité, répond sur le sujet du dépôt polyvalent :

Ce dépôt vient agrandir une offre de stockage de matériel (chaises, tables, tapis de protection de sol, scène mobile, etc....). Il se présente comme un bâtiment évolutif. La possibilité d'entreposer le sel est un projet à court et moyen terme.

**Stéphane Bessero**, conseiller communal, a la lourde tâche de revenir sur le sujet des transports scolaires.

La Municipalité avait décidé de supprimer les transports scolaires pour les élèves des classes enfantines. Suite à diverses réactions et à l'intervention de la Cogest, la Municipalité a instauré un moratoire d'une année sur cette décision.

De fait tous les partis approuvent la Cogest et soulignent que cette économie budgétaire est particulièrement mal choisie.

Explication des choix de la Municipalité :

Tout cela découle d'Harmos. Les nouvelles dispositions légales, qui rendent obligatoires les écoles enfantines et visent à coordonner les horaires et les dates de l'école au niveau suisse, auront de lourdes conséquences pour les finances communales. Par souci d'économie et d'équilibre budgétaire, nous avons proposé de supprimer cette prestation.

A Fully, depuis des dizaines d'années, les élèves de 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> enfantines sont transportés gratuitement à l'école par deux transporteurs mandatés par la commune, pour autant qu'ils habitent à plus de 500 mètres de l'école. Le système, dont le budget est de l'ordre de Fr 220'000.-, fonctionne de manière satisfaisante car les heures du début et de la fin des cours sont différentes pour les trois établissements scolaires (Branson, Vers-l'Eglise, et Saxé). Avec la prochaine rentrée en vigueur d'Harmos, ce décalage ne sera plus possible. Pour maintenir les transports, il faudrait engager un 3<sup>e</sup> bus, d'où des coûts supplémentaires. Comme il n'y a pas d'obligation légale de transporter les enfants qui habitent à moins de 2,5 km ou de trente minutes à pied, la Municipalité a donc proposé de supprimer les transports, tout en mettant en place des mesures d'accompagnement (pédibus, patrouilleurs, route sécurisée, ...).

Cette solution n'a pas convaincu grand monde, d'où le moratoire d'une année instauré sur la suppression de ces transports.

Mais, en collaboration avec la commission scolaire et une commission ad hoc du Conseil général, une solution durable devra être trouvée d'ici à la fin juin 2014 et appliquée dès la prochaine rentrée scolaire.

Une réflexion sera aussi portée pour les classes de 1<sup>e</sup> enfantine avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi qui dit que ces classes devront aller à l'école toute la journée. Pour l'année scolaire 2013-2014, l'organisation reste telle quelle.

A la prochaine rentrée scolaire, en août 2014, si le nombre d'élèves augmente de façon conséquente, un scénario d'urgence est prévu (classes installées dans les containers de la cour d'école de Charnot).

**Emmanuel Bender**, conseiller communal, amène des précisions sur :

Collection Martial Ançay : L'aide de Fr 30'000.- que la commune met à disposition pour cette collection contribuera à garder en mémoire le Fully d'autrefois, grâce à une très belle collection de plus de 3'000 objets (outils de travail de la vie paysanne avec tous les métiers qui gravitent autour...). La fondation Camille Ançay souhaite établir un lien entre la vie d'autrefois et celle d'aujourd'hui. Elle a besoin d'un petit coup de pouce pour continuer le travail titanesque de réhabilitation de milliers d'objets et pour proposer des ateliers-découvertes, etc...

Centre du village : Ce chantier va démarrer. Pour en arriver à ce stade, nous avons, pendant 3 ans, transmis des informations, rencontré les commerçants concernés, entrepris des études avec l'aide des conseillers généraux. Tout a été mis en œuvre pour que les travaux puissent profiter à toute la population et afin d'atteindre les buts fixés : faire du centre de Fully un cadre convivial, un lieu d'échanges, de rencontres où il fait bon vivre.

Bien entendu nous avons dû faire des choix. La rénovation du centre du village a été considérée comme prioritaire par rapport à d'autres travaux tels que les ronds-points du Petit-Pont ou de la poste.

Les budgets seront respectés, les travaux débuteront début mars 2014.

**Caroline Ançay**, conseillère communale, donne quelques informations sur les panneaux photovoltaïques. C'est une volonté politique d'utiliser les bâtiments communaux pour la production de cette énergie, Fully étant la petite Californie de la Suisse en terme d'ensoleillement. Quant aux certificats, nous allons dans l'optique du Conseil fédéral et du canton (privilégier les énergies renouvelables).

Les travaux du CO Fully-Saxon débuteront dès les premiers mois de l'année 2014. A ce jour, rien ne permet de présager un dépassement budgétaire. Au fil de la progression de l'ouvrage, une attention particulière sera portée au respect du budget.

Aucune autre intervention n'est demandée, nous passons au vote.

**Le budget 2014 est accepté par 32 oui contre 9 non.**

#### **4. Prorogation de crédit :**

##### **Compte d'investissement N0 830.509.02 Numérisation des entrées de Fully Fr. 40'000.-**

La procédure d'enquête publique des entrées de Fully a pris plus de temps que prévu. Dès lors l'autorisation n'est pas encore délivrée et les travaux n'ont pas pu débuter en 2013.

Afin de ne pas perdre de temps, les offres ont déjà été demandées.

**Vincent Maret**, rapporteur de la Cogest nous demande d'accepter cette prorogation, tout comme l'a fait la Cogest par 7 voix contre 1.

Aucune intervention n'est demandée, nous passons au vote.

**La prorogation de crédit est acceptée à l'unanimité.**

## **5. FMdF SA : Avenant à la concession**

La principale modification du projet concerne l'ajout d'un palier supplémentaire aux Garettes. Ce dernier évite le changement de la conduite forcée actuelle et ses importants impacts financiers et environnementaux. Il est précisé qu'aucun prélèvement d'eau supplémentaire n'est effectué dans le cadre de la modification.

Les articles 1, alinéas 4 et 5, et 8 de la concession du 13 juillet 2005 sont modifiés.

**Vincent Maret**, rapporteur de la Cogest, ne désire pas s'exprimer sur ce sujet, la Cogest n'ayant pas pris de position pour cet objet.

La parole est donnée aux différents groupes :

**Jean-Luc Maechler, pour le groupe PLR**, soulève quelques interrogations :

Est-il judicieux d'investir aujourd'hui dans une énergie qui coûte plus cher que celle disponible sur le marché ?

Est-il judicieux de soustraire l'eau du lac à la production hydraulique pour alimenter notre réseau, alors que d'autres communes peuvent fournir de l'eau de source ?

Quel impact sur la population, l'impact de l'eau de source ?

Quelles sont les éventuelles autres options ?

Le groupe n'est pas contre l'objet soumis, mais contre le principe même d'une décision qui se prend avant la discussion. Et pour cette raison, il invite chacun à refuser ce point ou à s'abstenir.

**David Diamantini, pour le groupe PDC**, émet quelques observations / recommandations :

L'état de la conduite : est-il possible de la faire expertiser par une société tierce ?

De l'acceptation de l'avenant découlera-t-il rapidement un business-plan chiffré ? Sera-t-il soumis à la Cogest dès qu'il sera établi ?

Malgré ces questions encore en suspens, le Groupe PDC se prononce en faveur de l'avenant.

**Géraldine Granges Cuenot, pour le groupe UDC**, regrette le délai un peu court pour étudier l'avenant. Cependant, le volet financier du projet n'étant pas encore soumis à la discussion, nous pouvons donner un accord de principe.

**Michel Dorsaz**, président du Conseil général, donne la parole à la Municipalité.

**Edouard Fellay**, président de la Municipalité, apporte quelques informations supplémentaires :

En l'état actuel des choses, l'acte de concession porte sur deux paliers de turbinage. L'objectif du conseil d'administration est de créer trois paliers (Sorniot, Les Garettes, Belle Usine) et c'est dans ce cadre que l'avenant à la concession est prévu, ce qui permet d'éviter de recommencer une procédure pour un acte de concession complet, avec une nouvelle mise à l'enquête.

Une expertise a déjà été produite et les modifications ont été amenées.

L'avenant donne la possibilité d'inscrire le droit d'eau comme droit distinct et permanent, avec la mention que le retour en faveur de la commune concédante pourra s'exercer dès le 30 juin 2085. Il permet aussi d'éviter de se lancer dans des investissements qu'on ne pourrait pas maîtriser.

Aucune autre intervention n'est demandée. Nous passons au vote.

**L'avenant à la concession est accepté par 32 oui / 4 oppositions / 8 abstentions.**

#### **6. Contrat de confiance : achat d'un terrain, parcelle N0 2299, plan 11 propriété de l'hoirie Robert Tornay.**

Le Conseil communal, en séance du 2 octobre 2012, a décidé d'acquérir cette parcelle qui se situe en prolongement des moloks déjà installés et qui peut servir à un intérêt public. En date du 11 décembre 2012, le prix a été fixé à Fr. 80.-/m2. Le Conseil communal l'a considéré comme modéré tenant compte que cette parcelle est en zone à construire.

L'acte de vente, dont le montant est de Fr 34'320.-, a été signé le 12 mars 2013.

**Jean-Luc Maechler, pour le groupe PLR :** "C'est fait, c'est acheté, cela correspond au contrat. Quel est l'objectif de cet achat, que va-t-on faire de cette bande de terrain ? Contrat de confiance ne veut pas dire contrat de dépense."

**Edouard Fellay**, président de la Municipalité, précise que le terrain pourrait servir à l'implantation de nouveaux moloks ou, dans un premier temps, à une place de jeux pour enfants.

#### **7. Motion N0 20 "Règlement communal d'organisation"**

Le Bureau du Conseil général de Fully demande au Conseil communal d'élaborer un règlement communal d'organisation.

Ce règlement devra entre autre comprendre, selon l'art.8 al.3 du règlement du Conseil général du 12 octobre 2004,

la possibilité d'adopter le budget rubrique par rubrique.

la possibilité d'amender le budget.

La parole est donnée à **Jérôme Desmeules** pour la présentation de cette motion.

Bref rappel, la 1<sup>e</sup> motion a été déposée en 2007, au jour près. C'est Pierre-Jean Darbellay, président de la COGEST d'alors et suivi par cette dernière, qui eut l'honneur d'en être le premier signataire.

Lors de la dernière législature, cet objet a été âprement débattu et porté devant le peuple.

Il s'agit toujours d'octroyer la compétence au Conseil général de voter le budget rubrique par rubrique. Récemment, c'est la commune de Collombey-Muraz qui vient de mettre en œuvre un tel règlement, accepté par plus de 92% des votants, et qui rejoint les communes de St-Maurice, Monthey, Bagnes, Sierre et Sion qui ont déjà un tel système en vigueur, pour certaines depuis très longtemps.

Actuellement, si le Conseil général souhaite s'opposer à une dépense, il est obligé de refuser l'intégralité du budget de la commune. C'est arrivé notamment en 2006 à cause d'une étude sur la nouvelle salle polyvalente. Cela met la commune dans une situation difficile durant les mois où le budget est retravaillé pour des détails. Cette situation peut également se produire en cas de hausses de taxes budgétées qui peuvent être impossibles à refuser sans rejeter l'intégralité du budget.

La précédente mouture du règlement d'organisation soumise au peuple s'égarait de notre objectif principal de pouvoir amender le budget communal. Si nous ne voulons pas essayer un nouveau refus, le Conseil communal devra faire une proposition qui se concentre d'abord sur cet objectif, charge ensuite à nous, élus du Conseil général, de ne pas céder à la tentation d'un dirigisme déplacé. J'en appelle à notre future sagesse collective et je vous invite à soutenir cette motion approuvée à l'unanimité par le Bureau du Conseil général.

La parole est donnée aux représentants des divers groupes.

**Jean-Luc Maechler, pour le groupe PLR**, nous affirme qu'ils ont foi en ce projet. Ils croient fermement que la démocratie, le pouvoir au peuple, passe par un législatif disposant de réels outils et pas seulement d'un couperet. Le Grand Conseil applique ce principe avec bonheur, avec respect. Les avis extrêmes sont évacués au bénéfice du compromis qui renforce le rôle du gouvernement, qui peut s'appuyer non pas exclusivement sur une position quasi imposée, mais qui disposera après acceptation de ses budgets d'un avis réellement partagé par la majorité, d'un avis légitime. Et c'est pour cela que l'ensemble des élus du PLR soutiennent cette motion.

**Célestin Taramarcaz, pour le groupe MISE**, relève que cet objet amène de nombreux avantages, qu'il facilite les décisions.

Le MISE soutient la motion.

**David Diamantini, pour le groupe PDC**, met en exergue trois points positifs :

la possibilité d'un refus partiel de certaines rubriques sans pour autant devoir refuser l'ensemble du budget ;

la possibilité d'affiner les contrôles ;

l'augmentation du crédit accordé à la Cogest et, par là-même, au Conseil général dans sa globalité.

Aucune autre intervention n'est demandée. Nous passons au vote

**La motion est acceptée à l'unanimité.**

## **8. Postulats**

- a. **NO 66 : « Soutenons les transports en bus ... »**
- b. **NO 67 : « Pour une liaison sécurisée Fully - Gare de Fully/Charrat »**
- c. **NO 68 : « Pour une lutte efficace contre les plantes invasives »**
- d. **NO 69 : « Pour un développement contrôlé et harmonieux des zones commerciales/artisanales de Fully »**

### **a. Postulat No 66 "Soutenons les transports en bus pour les enfants des écoles enfantines de Fully"**

Philippe Terrettaz nous explique que le groupe PDC, défenseur de la famille, se doit de soutenir un service public communal à l'intention de nos enfants, tout en envisageant les autres sources de mobilité après concertation avec la population résidente et les instances concernées. De ce fait et en l'état, le Conseil communal est invité à revoir la problématique des transports scolaires pour les écoles enfantines sur le territoire de Fully !

**Michel Dorsaz**, président du Conseil général, demande à l'assemblée si elle accepte l'entrée en matière.

Nous passons au vote. **C'est à l'unanimité que l'entrée en matière est acceptée.**

La parole est donnée aux différents groupes :

**Jean-Luc Maechler, pour le groupe PLR**, estime que décider d'envoyer les enfants à pied à travers la commune, sur de longues distances, est un véritable scandale.

Vouloir chercher à modifier la situation n'est pas forcément mauvais, chercher à minimiser les coûts n'a rien de répréhensible. Ce qui ne passe pas ici, c'est que cela se fait aux dépens de la sécurité des enfants. Mais l'ont peut chercher d'autres possibilités; c'est un travail d'analyse plus important qui doit être mené.

Pour cette raison, le PLR a décidé de laisser libre choix sur ce sujet.

**Romaine Wailliez, pour le groupe UDC**, rappelle que pendant de très longues années, la commune a offert généreusement le transport pour les élèves de l'école enfantine, sans obligation.

Dès la rentrée 2014, ces très jeunes élèves auront l'obligation de fréquenter les écoles enfantines (Harmos). L'Exécutif voulait faire des économies en supprimant ces transports. Le groupe UDC devrait s'en réjouir, mais cette économie semble isolée.

Et pour reprendre les mots de Stéphane Bessero, si une rigidité financière ne permet pas d'être imaginatif quant aux différentes solutions, il semble qu'une trop grande harmonisation, même au niveau cantonal, ne permettra pas d'avoir la souplesse nécessaire aux particularités de chaque commune.

C'est pourquoi l'UDC soutient ce postulat et recommande de l'accepter.

**Célestin Tamarcaz, pour le groupe MISE**, considère que, suite au moratoire, ce postulat est caduc, qu'il serait élégant de le retirer. Toutefois le moratoire en lui-même n'est pas suffisant. Il doit être suivi d'un travail d'analyse auquel une commission du Conseil général devra participer.

Le MISE laisse la liberté de vote à ses membres.

**David Diamantini, pour le groupe PDC,** annonce un oui clair à ce postulat, sans commentaire.

Aucune autre intervention n'est demandée. Nous passons au vote.

**Le postulat NO 66 "Soutenons les transports en bus..."  
est accepté par 36 voix /1 opposition /5 abstentions.**

**b. Postulat NO 67 "Pour une liaison sécurisée Fully - Gare de Fully/Charrat"**

**Vincent Günther, pour le groupe MISE,** présente le postulat.

Depuis cet été nous bénéficions d'une gare Charrat/Fully totalement rénovée, avec les avantages que cela comporte (Réseau express régional, deux trains par heure, bonne alternative à l'utilisation des trains directs surchargés au départ de Martigny).

La route de la gare qui relie Fully à Charrat comporte bien des trottoirs, mais ceux-ci sont discontinus et obligent les piétons à traverser la route à plusieurs reprises. Pour les cyclistes, la liaison n'est pas plus attractive vu l'absence de piste cyclable.

Dans ces conditions, tout discours d'incitation à la mobilité douce semble vain.

C'est pourquoi le MISE demande à la commune de Fully d'entreprendre les démarches auprès des autorités compétentes pour la mise en place d'une liaison sécurisée de la route de la Gare, depuis Fully à la gare de Charrat/Fully, pour les piétons et les cyclistes.

**Michel Dorsaz,** président du Conseil général, demande à l'assemblée si elle accepte l'entrée en matière.

Nous passons au vote. **C'est avec 36 oui, aucune opposition, 5 abstentions que l'entrée en matière est acceptée.**

**Jérôme Desmeules, pour le groupe UDC :** Le groupe n'est pas opposé sur le fond si le Conseil communal veut intervenir au niveau cantonal afin d'attirer l'attention sur cette problématique.

**Jean-Luc Maechler, pour le groupe PLR :** Le groupe s'est déjà exprimé au sujet de la mobilité. La route concernée n'est pas sous l'autorité de notre commune. Aussi, même si le but est louable, il ne paraît pas opportun d'appuyer ce postulat. Le groupe ne formule pas de recommandation.

**David Diamantini, pour le groupe PDC,** n'amène aucun commentaire et laisse la liberté de vote aux membres du groupe.

Aucune autre intervention n'est demandée. Nous passons au vote.

**Le postulat NO 67 "Pour une liaison sécurisée Fully - Gare de Charrat/Fully" est accepté par 23 oui, 4 oppositions, 14 abstentions.**

### **c. Postulat NO 68 "Pour une lutte efficace contre les plantes invasives"**

**Célestin Taramarcz, pour le groupe MISE**, explique que la diversité de la flore est un atout qui contribue à la qualité du cadre de vie des habitants de Fully. Elle a aussi l'avantage d'attirer une foule de curieux et de contribuer de façon importante à l'attractivité de Fully et, partant, de concourir à son développement.

Dans un monde où les personnes et les biens circulent toujours plus librement, il est regrettable de constater que les néophytes envahissantes prolifèrent.

En cas de colonisation importante, ces plantes peuvent perturber l'équilibre écologique et diminuer la biodiversité, porter des atteintes à la santé (brûlures, allergies) et à l'économie (envahissement des cultures), ou encore déstabiliser les berges.

Le groupe MISE, par ce postulat, demande :

- de mettre en place des moyens de lutte contre les néophytes envahissantes.
- d'informer, au moins annuellement, par le biais d'un tout-ménage et de la page internet officielle de la commune, sur les espèces contre lesquelles il faut lutter ainsi que sur les moyens de le faire.
- d'émettre des recommandations sur les espèces indigènes à favoriser.

**Michel Dorsaz**, président du Conseil général, demande à l'assemblée si elle accepte l'entrée en matière.

Nous passons au vote. **C'est à l'unanimité que l'entrée en matière est acceptée.**

**David Diamantini, pour le groupe PDC**, soutient ce postulat, sans commentaire.

**Géraldine Granges Guenot, pour le groupe UDC** : encore une fois, le groupe UDC est d'accord pour que la commune se fasse le relais d'une procédure menée au niveau cantonal, avec la distribution de fascicules afin d'informer la population. Par contre, il est opposé au fait que la commune reprenne à son compte toutes les actions qui devraient être faites par le canton directement.

**Jean-Luc Maechler, pour le groupe PLR**, accepte ce postulat sans donner de commentaire.

**Stéphane Bessero**, conseiller communal, informe que le service forestier est déjà sur pied de guerre, mais ce qui fait défaut c'est la communication.

**Le postulat No 68 "Pour une lutte efficace contre les plantes invasives" est accepté par 27 oui, 6 oppositions, 8 abstentions.**

### **9. Rapport des commissions permanentes du Conseil général.**

**Laurent Baillif, président de la commission Santé, Affaires Sociales, Jeunesse, Culture et Sport :**

11 réunions se sont déroulées autour des thèmes suivants :

Les transports scolaires, les relations entre l'école, l'UAPE et la population de Fully.

Diverses rencontres se sont faites avec la direction des écoles, l'UAPE (directrice), l'association Planète Enfants, les représentants des écoles.

Pour les mois à venir, le travail va se centrer autour de ces thématiques afin de pouvoir définir les améliorations à apporter, cibler les dysfonctionnements et y remédier dans le but d'avoir une vision globale et de préserver les intérêts de la communauté.

**Jean-François Bruchez, président de la commission Energie, Environnement, Edilité et Urbanisme :**

La commission ne connaît pas le mot chômage. Quelques sujets qui ont soulevé bien des débats :

Projet "centre du village" : La commission a préavisé favorablement ce dossier, préparé et présenté par le conseiller communal Emmanuel Bender. Elle a demandé à ce dernier de respecter les budgets et elle demande à la COGEST de suivre l'aspect financier.

Projet de plan de signalisation : Un petit bémol au quartier de Provence, c'est-à-dire celui de la Migros et des nouveaux locatifs. La forte augmentation du nombre d'appartements pourrait à court terme causer des ralentissements de circulation qui semblent, somme toute, acceptables et supportables.

Présentation du concept « Fully – cité de l'énergie » par Olivier Studer et la conseillère communale Caroline Ançay : Chacun est invité à parcourir le site [www.citedelenergie.ch](http://www.citedelenergie.ch).

Etude des dangers naturels menaçant Fully : Les principaux dangers sont de types nivologique (avalanches), géologique (chutes de blocs, éboulements) et hydrologique (inondations, laves torrentielles).

Règlement de construction et plan de zones : Depuis 11 réunions, la commission planche sur l'étude du nouveau règlement de construction et des nombreuses oppositions reçues par la commune.

**Cristina Gatti, présidente de la commission du Développement Economique, du Tourisme et de l'Agriculture :** La commission s'est réunie à 11 reprises. Elle a abordé les sujets suivants :

Rhône 3 : Connaissance plus approfondie du dossier et surtout analyse des impacts de Rhône 3 sur les aspects économiques, touristiques et agricoles pour la commune de Fully.

Portrait économique de la commune de Fully : La commission a effectué d'importantes recherches pour réunir des informations sur les diverses causes impactant l'économie de la commune. Le souhait de la commission est de proposer des suggestions pour une politique de développement économique en harmonie avec l'image et la qualité de la vie de la commune de Fully.

Un projet relativement aisé à réaliser serait un marché mensuel, basé sur les produits locaux et saisonniers, valorisant notre commune, comme par exemple le marché du printemps.

Zone artisanale/commerciale des Maretzon : La Société Coop projette la création d'un supermarché ainsi que d'une station d'essence couplée à un shop. La commission désire, pour cette zone, un développement harmonieux et dans le respect des choix approuvés par les élus.

Pour conclure, la Commission DETA est consciente du grand travail qui doit être réalisé par la commune de Fully pour être en accord avec sa vision.

**Michel Dorsaz** remercie tous les membres des différentes commissions et les félicite de l'excellent travail qu'ils ont fourni tout au long de cette 1<sup>e</sup> année de la législature.

#### **8.d. Postulat N0 69 "Pour un développement contrôlé et harmonieux des zones commerciales/artisanales de Fully"**

**Cristina Gatti** reprend la parole pour expliquer le postulat no 69.

Au vu des recherches effectuées par la commission, nous sommes convaincus que, pour le bien de Fully, la commune doit être maître de son développement.

La Commission DETA demande à la commune de mettre en place des outils permettant la maîtrise d'un développement contrôlé et harmonieux des zones artisanales/commerciales de Fully.

**Michel Dorsaz**, président du Conseil général, demande à l'assemblée si elle accepte l'entrée en matière.

Nous passons au vote. **C'est à l'unanimité que l'entrée en matière est acceptée.**

**Jean-Luc Maechler**, pour le groupe PLR, partage le souci de la commission et soutient le postulat.

**Jérôme Desmeules**, pour le groupe UDC, approuve les remarques faites par la commission.

Nous passons au vote. **C'est à l'unanimité que le postulat N0 69 "Pour un développement contrôlé et harmonieux des zones commerciales/artisanales de Fully" est accepté.**

#### **10. Divers**

**Michel Dorsaz**, président du Conseil général, communique les dates des prochains plenums :

Lundi 24 mars 2014	: règlement communal de construction (RCC) et plan de zones
Mardi 15 avril 2014	: date de réserve pour le RCC et plan de zones
Mardi 17 juin 2014	: comptes 2013
Mardi 16 décembre 2014	: budget 2015

Il demande aux chefs de groupe de consulter leurs conseillers généraux pour une éventuelle distribution électronique des rapports de la commission de gestion (en place du traditionnel courrier papier). Les chefs de groupe sont priés de lui transmettre les résultats de cette consultation.

Il informe que les courriers qu'il reçoit à destination du Conseil général sont retransmis à chaque conseiller général par mail, à l'exception des courriers spécifiques aux travaux d'une commission permanente. Dans un premier temps, ces courriers spécifiques ne sont distribués qu'aux membres de la commission concernée; quand celle-ci a terminé ses travaux, ils sont alors distribués à l'ensemble

du CG.

Ce mode de faire a été fixé par le Bureau.

**Alexandre Dorsaz** soulève le souci de l'entretien des canaux d'infiltration dans la plaine du Rhône.

**Alain Mermoud, conseiller communal**, répond que les travaux se feront dans un avenir très proche. Priorité avait dû être donnée aux problèmes rencontrés avec la centrale de pompage du Grand Blettay et le canal du côté de Branson.

**Stéphane Bessero, conseiller communal**, nous communique qu'il fera une demande de prorogation de crédit d'une valeur de Fr 50'000.- à Fr 60'000.- (aménagement de la place de l'Eglise).

**Edouard Fellay, président de la municipalité**, transmet quelques informations d'ordre administratif sur le CO :

Les communes resteront propriétaires des infrastructures.

Procédure de nomination des directeurs des CO de Martigny et Fully-Saxon : Les dossiers sont en bonne voie.

Le personnel de conciergerie sera nommé par les communes.

Le mobilier et le matériel seront gérés par l'association des communes.

Gestion du parc informatique : M. Frank Boson étudie diverses possibilités.

Il conclut en remerciant pour la confiance témoignée tout au long de l'année, en souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année et en présentant ses meilleurs vœux pour 2014.

**Caroline Ançay, conseillère communale**, transmet quelques dates relatives au chantier du futur CO Fully-Saxon :

janvier 2014 :	installation du chantier
février 2014 :	mise en place des pieux
2014-2015 :	gros œuvre
décembre 2015 :	réception de l'ouvrage

Les travaux vont durer entre 22 et 24 mois. De ce fait le CO ne sera pas prêt pour la rentrée scolaire 2015, mais tout sera mis en œuvre pour qu'il soit terminé dans les délais les plus brefs.

**Alexandre Dorsaz** : Qu'en est-il du projet du couloir biologique à Saxé ?

**Alain Mermoud, conseiller communal**, répond que la commune doit respecter la loi fédérale sur les cours d'eau qui impose ce torrent relié au canal. Il a été décidé de construire un couloir biologique pour acheminer l'eau.

Alain Mermoud nous communique les dates suivantes :

- 10 janvier 2014 : mise à l'enquête, avec 30 jours de délai pour déposer une opposition.

- 24 janvier et 31 janvier 2014 : présentation du projet au bureau de la maison de la commune.

Il conclut en rappelant que, si le projet ne se fait pas, nous devons rembourser les subventions touchées pour les travaux de protection des hauts de Saxé.

**Nicolas Maret** : Depuis quand connaît-on le tracé du projet ? La communication des informations a été révélée de manière un peu abrupte, des personnes ont fait des projets ...

**Alain Mermoud, conseiller communal :** Nous le connaissons depuis mars 2013. La présentation interne s'est faite au conseil le 25 novembre 2013.

**Philippe Bruchez :** Lors de la montée des eaux et du risque du débordement du canal à Branson, les choses auraient pu se faire différemment. Les pompes supplémentaires auraient dû être placées de façon plus judicieuse.

**Alain Mermoud, conseiller communal :** Compte tenu du matériel défectueux (pompes du Grand Blettay), les aides de l'extérieur et les services de la commune (sapeurs-pompiers) ont fait pour le mieux et nous nous en sommes bien sortis.

Bonnes fêtes à tous!

**Vincent Günther :** Pour l'alpage de Sorniot, où en est-on par rapport à la traite mobile ?

**Alexandre Caillet, conseiller communal :** Un projet est en route. Les premiers travaux d'ingénieurs ont été établis.

Alexandre Caillet profite du fait qu'il a la parole pour relever le travail remarquable et la bonne entente qui règne au sein de l'exécutif. Il souhaite une bonne et sainte fête de Noël et remercie le Conseil général de son appui.

**Michel Dorsaz,** président du Conseil général, remercie aussi tous les employés communaux pour leurs bons et loyaux services. Il souhaite à chacun de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2014.

Il clôt la séance; il est 22h15.

Le Président

La Secrétaire

Michel Dorsaz

Jeanne-Andrée Volken